Image not found or type unknown

assurance d'un scooter pour un étranger

Par **tohmas**, le **08/08/2011** à **16:33**

Bonjour,

un de mes amis étranger réside en guyane française depuis plusieurs années mais n'a pas de titre de séjour. Une demande d'apatridie est en cours. En attendant ses papiers il souhaite acheter un scooter et l'assurer. Deux assurances lui ont dit qu'il pouvait souscrire sans problème, il lui suffit d'avoir des papiers d'identité (même périmés). Ce discours me semble spécieux et je souhaiterai avoir une réponse par des personnes proches des textes de lois.

Merci de vos conseils,
cordialement
Thomas

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés